



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22110/Add.5
12 février 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

**EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN**

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/22110 du 28 janvier 1991 et S/22110/Add.3 du 1er février 1991.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 9 février 1991, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.
